

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

1. Le projet consiste en la réfection des dalles A et B du stationnement de l'hôtel de ville. Le projet comprend certains travaux d'éclairage, de sécurité incendie, de ventilation et tous les autres travaux connexes rendus nécessaires par la réalisation des travaux de structure. Des travaux mineurs d'amélioration de la sécurité des issues sont également inclus au projet.

2. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi que tout autre service nécessaire à sa réalisation. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et la surveillance du comportement des dalles.

3. En plus des travaux de structure, le projet peut comprendre des travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité, de génie civil ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 8 050 000 \$.

Sous-total : 8 050 000 \$

CHAPITRE II

RÉFECTION DES JARDINS DE L'HÔTEL DE VILLE

SECTION I

NATURE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

5. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en ingénierie, en informatique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation du projet.

6. Les services sont requis pour les inspections, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification et la préparation des plans et devis et, de manière incidente, pour la réalisation de certains travaux préparatoires pouvant comprendre la surveillance des travaux, les services durant la construction et le contrôle de la qualité.

7. Le projet peut comprendre des travaux de structure, de réparation, de réfection, de renforcement, de construction, de reconstruction, de stabilisation, de consolidation, de démolition, de signalisation, d'éclairage, de traitement des surfaces, de plantations, d'installation de mobilier urbain, de construction de murs de soutènement, d'escaliers, de bassins d'eau, d'installations de garde-corps ainsi que d'autres travaux divers et imprévus relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 5, 6 et 7 s'élève à 1 200 000 \$.

Sous-total : 1 200 000 \$

TOTAL : 9 250 000 \$

Annexe préparée le 11 janvier 2010 par :

Mario Gagnon, coordonnateur – architecte
Service de la gestion des immeubles